Interpellation citoyenne
au Collège des Bourgmestre et Échevins d'Anderlecht

Objet : Garantir la dignité, la sécurité et l'inclusion des habitants du square de l'Aviation

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,
Conseillers communaux de tous les partis représentés,

Depuis plusieurs semaines, 70 personnes, dont 15 enfants, vivent au square de l'Aviation. Ce ne sont ni des criminels ni des clandestins. Ce sont des habitants d'Anderlecht, des personnes qui vivent sur le territoire communal et qui doivent être considérées comme telles.

Dans ce débat, certains tentent de détourner l'attention des véritables enjeux en stigmatisant ces familles. Nous refusons ces raccourcis et demandons une approche responsable, structurée et conforme aux obligations légales et éthiques de la commune.

Aujourd'hui, chaque élu, chaque parti doit prendre position :

• Allez-vous choisir d'instrumentaliser cette situation pour alimenter les peurs et diviser les citoyens ?
• Ou allez-vous prendre vos responsabilités et participer activement à une solution cohérente et juste pour l'ensemble du quartier ?

Les habitants d'Anderlecht attendent des actes, pas des discours.

1. L'insécurité du quartier ne date pas de l'arrivée de ces familles

Nous refusons l'amalgame entre précarité et criminalité qui est insidieusement entretenu dans certains discours.

Les faits sont clairs :

• Le quartier Midi est touché par l'insécurité et le trafic de drogue depuis plus de 20 ans, bien avant l'arrivée de ces familles.

• Les réseaux criminels qui y opèrent sont bien organisés et structurés, et leur activité ne dépend pas de la présence de ces personnes.

• Les riverains dénoncent depuis des années l'inaction politique sur les questions de sécurité et d'aménagement urbain.

Monsieur le Bourgmestre, pouvez-vous présenter des données précises sur l'évolution de la criminalité dans le quartier AVANT et APRÈS l'arrivée de ces habitants ?

Nous refusons que la question de la sécurité soit instrumentalisée pour justifier une expulsion aveugle.

2. Les obligations légales de la commune et des partis au pouvoir

La commune ne peut pas ignorer ses responsabilités envers les personnes qui vivent sur son territoire.

Cadre juridique :

• *L'article 1er de la loi organique des CPAS impose d'assurer une aide sociale permettant une vie conforme à la dignité humaine.*

• *L'article 57 de la même loi oblige le CPAS à intervenir pour toute personne en situation de précarité vivant sur la commune.*

• *L'article 23 de la Constitution belge garantit le droit à un logement décent, à la protection sociale et à un accès aux soins de santé.*

Les élus de la majorité et de l'opposition doivent clarifier leur position :

• Reconnaissez-vous ces obligations légales et l'obligation d'accompagner ces habitants ?

• Êtes-vous prêts à défendre publiquement le respect du droit pour TOUS les habitants d'Anderlecht, sans discrimination ?

Nous demandons une réponse claire et documentée sur les actions entreprises par la commune et les partis qui la dirigent.

3. Pourquoi la commune n'a-t-elle pas anticipé cette situation ?

Cette crise n'est pas soudaine. Elle est la conséquence directe d'un manque d'anticipation et d'une absence de planification dans la gestion du logement et de l'accompagnement social.

Depuis combien d'années la commune savait-elle que des bâtiments vides auraient pu être mobilisés pour éviter cette précarité ?

Quels dispositifs ont été mis en place par la majorité actuelle pour éviter que ces personnes ne se retrouvent dans cette situation ?

Nous demandons un audit sur la gestion municipale du logement et de l'accompagnement des populations vulnérables.

4. Des solutions existent : pourquoi ne pas les appliquer à Anderlecht ?

Les élus qui affirment qu'il n'y a pas de solution mentent ou manquent de volonté politique.

Exemples concrets déjà appliqués ailleurs :

• À Molenbeek, un cadre légal d'occupation temporaire a permis d'éviter des expulsions brutales et d'accompagner socialement les habitants.

• À Liège, un partenariat entre la commune et des associations permet aux personnes en précarité d'accéder progressivement à un logement stable.

• Dans plusieurs communes de Bruxelles, des bâtiments sous-utilisés ont été convertis en logements d'urgence, avec un suivi social structuré.

Monsieur le Bourgmestre et les partis de la majorité, quelles raisons justifient que ces solutions ne soient pas mises en place ici ?

Êtes-vous prêts à défendre publiquement une approche inspirée de ces modèles éprouvés ?

Nous demandons une prise de position immédiate.

5. La Région doit être interpellée : une responsabilité partagée

La commune ne peut pas agir seule, mais elle doit interpeller la Région pour mobiliser les ressources nécessaires.

Nous demandons que la commune prenne **trois engagements** immédiats auprès de la Région bruxelloise :

1. Identifier et mobiliser des bâtiments publics vacants pouvant être convertis en hébergement temporaire.

2. Obtenir un financement régional pour assurer l'accompagnement social et sanitaire des habitants concernés.

3. Organiser une concertation entre la commune, la Région et les associations pour établir un cadre de réponse structuré et pérenne.

6. Nos demandes immédiates et concrètes

Nous exigeons trois engagements précis et réalisables dans les 30 jours :

1. L'organisation d'une réunion avec les citoyens et associations sous 15 jours pour définir un cadre d'action clair.

2. La mise en place d'une convention d'occupation temporaire, en concertation avec la Région et les acteurs de terrain.

3. Une garantie que ces habitants auront un accès effectif aux services sociaux et médicaux, sans restriction.

Nous refusons toute gestion précipitée et non concertée qui compromettrait la cohésion sociale du quartier.

7. Conclusion : chaque parti doit assumer ses choix devant les habitants

Monsieur le Bourgmestre, vous avez un choix à faire.

• Soit vous laissez cette situation se détériorer, en cédant aux pressions populistes et en créant des tensions inutiles.

• Soit vous agissez avec responsabilité et vision, en construisant un cadre structuré et juste pour l'ensemble des habitants.

Mais ce choix ne vous concerne pas seulement vous.

• Les partis de la majorité doivent clarifier leur position et s'engager sur des solutions durables.

• L'opposition doit prouver qu'elle ne se contente pas de critiquer, mais qu'elle propose aussi des alternatives crédibles.

• Les citoyens ont le droit de savoir qui, dans cette assemblée, défend l'inclusion et qui joue sur les peurs.

Nous ne demandons pas un geste humanitaire. Nous demandons une décision politique à la hauteur des responsabilités de cette commune.

Les habitants d'Anderlecht ont fait leur choix : une ville inclusive, pragmatique et bien organisée,

Nous attendons désormais que vous assumiez la vôtre.

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :

Signature :